

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 28 avril 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 9 mai 2023

### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PRODUCTION LOCATIVE SOCIALE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'INVESTISSEUR POUR LA CONSTRUCTION À AIFRES D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL AU TITRE DU DISPOSITIF DU PLS (PRÊT LOCATIF SOCIAL)

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Thibault HEBRARD, Yamina BOUDAHMANI à Marie-Paule MILLASSEAU, Christelle CHASSAGNE à Valérie VOLLAND, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Gérard LEFEVRE à Elmano MARTINS, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO à Florent SIMMONET, Michel PAILLEY à Romain DUPEYROU.

#### Titulaires absents :

Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Gérard EPOULET, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN.

#### Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20230509-C\_\_51\_05\_2023-DE



C- 51-05-2023

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU MARDI 9 MAI 2023**

#### **AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PRODUCTION LOCATIVE SOCIALE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'INVESTISSEUR POUR LA CONSTRUCTION À AIFFRES D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL AU TITRE DU DISPOSITIF DU PLS (PRÊT LOCATIF SOCIAL)**

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la décision de la Commission du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,

Vu les articles L.365-1 et L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) modifiés par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération du 15 novembre 2021, du 7 février 2022 et du 11 avril 2022 relatives à l'adoption du PLH (Programme Local de l'Habitat) communautaire pour la période 2022-2027 au vu de l'avis des 40 communes et de l'Etat,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 20 juin 2022 approuvant les évolutions des dispositifs relatifs au financement du logement social et à son volet foncier, mais également les modalités d'attributions des aides accordées par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et les participations communales pour la production locative sociale,

***Considérant la demande de subvention de l'investisseur dont l'opération de construction à Aiffres d'un logement locatif social au titre du dispositif du Prêt Locatif Social (PLS) a fait l'objet d'une décision d'agrément et de financement de l'Etat le 17 août 2021,***

Afin de soutenir le développement du parc locatif social pour répondre aux besoins des ménages et respecter notamment les obligations légales pour les communes concernées (ou potentiellement concernées) par l'article 55 de la loi SRU (Solidarité renouvellement urbain), la CAN et les communes soutiennent financièrement la production locative sociale au titre de l'action n°9 du PLH relative au développement des logements locatifs à loyers conventionnés.

Au titre du dispositif du PLS, une aide financière forfaitaire de 2 000 € par logement est accordée aux organismes HLM et/ou aux investisseurs privés afin de développer une offre locative à loyer intermédiaire (ouvrant droit à un prêt PLS), complémentaire à celle financée au titre du PLUS et du PLA-Intégration.

Le projet détaillé ci-dessous concerne :

- L'achat d'une parcelle à bâtir située dans une opération d'aménagement sur la commune d'Aiffres pour la construction d'une maison individuelle de type 3 (d'une surface habitable de 79,76 m<sup>2</sup>), cadastrée selon l'acte de vente établi le 8 juillet 2021, section AW n°231.

La CAN s'assurera du respect des engagements de l'investisseur pour cette opération, notamment la signature avec l'Etat de la Convention-type APL.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une aide financière forfaitaire de 2 000 € à l'investisseur pour la construction à Aiffres d'un logement locatif social au titre du dispositif PLS ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la Convention financière avec l'investisseur relative au financement de la construction à Aiffres d'un logement locatif social au titre du dispositif du PLS ;
- Autorise, à l'appui des pièces justificatives nécessaires, le versement à l'investisseur du montant estimatif maximal pour cette opération ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Christian BREMAUD**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**